

---

# Appel à propositions

---

**Développement de l'alternance  
par le soutien à l'investissement dans les CFA**

## CONTEXTE ET ENJEUX

---

Uniformation soutient ceux qui s'engagent dans l'accompagnement de la personne dans toutes les étapes de sa vie : une économie du quotidien répondant à des besoins sociétaux.

En tant qu'opérateur de compétences, Uniformation accompagne les branches professionnelles du champ de la cohésion sociale sur des enjeux d'emploi et de formation : développement de l'alternance, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, détermination des priorités de financement, accompagnement sur les certifications et blocs de compétence et observation des secteurs d'activité et des territoires.

Pour les structures adhérentes d'Uniformation, majoritairement des structures de moins de 50 salariés, des services et un accompagnement de proximité sont développés pour améliorer l'information et l'accès des salariés à la formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques, écologiques et techniques des différents secteurs d'activité.

L'objectif général étant de favoriser le recrutement, la transmission de savoir, la formation en alternance et le maintien dans l'emploi.

Uniformation favorise le développement et le maintien dans l'emploi auprès de plus de 50 000 structures employant plus d'un million de salariés :

<ul style="list-style-type: none"><li>-Acteurs du lien social et familial (Alisfa),</li><li>-Aide, accompagnement, soins et services à domicile,</li><li>-Ateliers et chantiers d'insertion,</li><li>-Métiers de l'éducation, de la culture, des loisirs et de l'animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale au service des territoires (Eclat),</li><li>-Entreprises sociales pour l'habitat,</li><li>-Habitat et logement accompagnés,</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>-Familles rurales</li><li>- Institutions de retraite complémentaire et de prévoyance,</li><li>-Missions locales et PAIO,</li><li>-Mutualité,</li><li>-Organismes publics et coopératifs de l'habitat social,</li><li>-Pôle emploi,</li><li>-Régies de quartier,</li><li>-Organismes du régime général de la sécurité sociale,</li><li>-Tourisme social et familial.</li></ul>
--	---

Soucieux de développer l'apprentissage dans le champ de la Cohésion sociale ne disposant pas de leur propre appareil de formation, l'Opco Uniformation s'appuie sur tous les leviers existants pour accompagner et favoriser la création, la rénovation ou le développement des formations visées dans le cadre des contrats d'apprentissage conclus par les employeurs de son champ d'intervention.

Au-delà de ses missions d'instruction, de dépôt et de financement des contrats d'apprentissage, Uniformation a mis en œuvre une politique de développement s'appuyant sur la création et le développement d'outils, de services et de partenariat pour accompagner et favoriser le recours aux contrats en alternance dans la cohésion sociale (cf. l'offre de services sur [www.uniformation.fr](http://www.uniformation.fr))

Pour aller plus loin dans sa politique de développement, les instances paritaires d'Uniformation lancent un nouvel appel à proposition auprès des CFA visant à cofinancer des projets d'investissements sur l'année 2025.

**Ce cahier des charges vise à en définir les contours, modalités et priorités.**

## OBJET DE L'APPEL A PROPOSITIONS

---

Le présent appel à propositions a pour objet d'identifier sur les territoires des projets d'investissement prévus ou déjà initiés par des centres de formation d'apprentis et nécessitant un soutien financier.

A cette fin, Uniformation a déterminé une enveloppe financière permettant de cofinancer des projets d'investissement **qui seront déployés dans les CFA en 2025.**

Uniformation ciblera son intervention :

- à la recherche de **plusieurs objectifs**,
- en restreignant la **nature des dépenses** de façon à être conforme avec les dispositions réglementaires,
- en fixant des **priorités** décrites ci-dessous.

### >> Les objectifs et priorités recherchés

L'appui d'Uniformation aux investissements dans les CFA vise à répondre aux objectifs suivants :

#### > Développement de l'offre de formations en cohérence avec les besoins en recrutement des entreprises de la cohésion sociale :

Création de nouveaux parcours de formation incluant des plateaux techniques contribuant au développement du recours à l'apprentissage et répondant aux besoins des secteurs de la cohésion sociale, dont Uniformation est l'Opco de référence.

#### > Développement de la formation à distance :

S'agissant des projets de digitalisation de l'offre de formation, le CFA devra détailler très précisément sa demande et son chiffrage. Il devra aussi expliciter en quoi cette digitalisation œuvre au développement des recrutements, est cohérente avec les conditions d'exercice des métiers du champ de la Cohésion sociale et apporte une réelle plus-value dans le parcours de formation.

#### > Développement de l'innovation pédagogique :

Toute forme d'innovation pédagogique sera étudiée, notamment concernant les métiers de la cohésion sociale (*exemples : modules de formation s'appuyant sur la pédagogie de la réalité virtuelle, application facilitant la lisibilité, le suivi et l'évaluation des compétences que développent les apprentis en entreprise, etc*).

#### > Investissement dans les plateaux techniques existants :

Investissement dans des équipements professionnels nécessaires aux apprentis pour apprendre les gestes techniques liés aux métiers de la cohésion sociale. Il pourra s'agir d'investissements liés à de nouveaux équipements ou du renouvellement d'équipements anciens.

#### > Développement de projets en lien avec les enjeux sociétaux, visant la mixité des métiers, l'inclusion dans l'emploi, la sécurisation des parcours et la prévention des ruptures :

Toute dépense ayant la nature comptable d'investissement et concourant à l'intégration de publics défavorisés, en situation de handicap, éloignés de l'emploi ou de la formation ainsi qu'à leur maintien dans l'emploi dans une optique de prévention des ruptures de contrat d'apprentissage et de qualité des parcours de formation en alternance sera étudié. Les CFA engagés dans une démarche de préparation

des postulants à l'apprentissage et/ou d'actions visant la mixité des métiers seront priorités et la lutte contre l'illettrisme ou l'illectronisme sera valorisée.

➤ **Développement de la transition écologique au sein des parcours de formation du CFA**

Toute action permettant de développer la notion de transition écologique dans les parcours de formation ou la sensibilisation des apprenants sera étudiée (*ex : évolution des programmes de formation, construction de nouveaux modules ou de parcours sur la thématique, évolution du plateau technique, mise en place d'une plateforme spécifique de sensibilisation, etc...*).

Les actions relatives à la rénovation énergétique des locaux du CFA, de ses UFA ou n'ayant pas de lien direct avec les modalités pédagogiques du CFA ne seront pas prises en compte.

## >> Nature des dépenses concernées

La nature de l'aide financière apportée correspond à une aide aux investissements couvrant les immobilisations **dont la durée d'amortissement devra être supérieure strictement à 3 ans**. Pour rappel, les dépenses amortissables en moins de 3 ans sont intégrées au coût contrat.

Les investissements doivent concourir aux **parcours pédagogiques**, bénéficiant directement aux apprentis et indispensables à la bonne réalisation de la formation ou à l'accompagnement des jeunes tout au long de leur parcours en apprentissage.

Ne seront pas analysées dans cet appel à propositions, les natures de dépenses lourdes :

- *Les immobilisations financières,*
- *L'acquisition de terrain,*
- *La construction, extension ou rénovation énergétique de bâtiments,*
- *La rénovation ou l'aménagement des bureaux administratifs,*
- *Le remplacement à l'identique de matériels usés.*

Par ailleurs, le soutien d'Uniformation déployé dans le cadre de cet appel à propositions n'a pas vocation à se substituer aux programmes de financements nationaux.

## >> Critères d'attribution des fonds par Uniformation

Tout projet sera analysé au regard des critères suivants :

1. **Le projet doit correspondre aux objectifs et priorités fixés dans l'appel à propositions.** Le CFA devra apporter des éléments probants démontrant sa contribution à l'une ou l'autre de ces priorités. Une simple déclaration ne sera pas jugée prioritaire dans les critères d'attribution.
2. **Le projet doit être co-financé** par un autre financeur externe (prioritaire). Si ce cofinancement n'a pas encore été obtenu au moment de la demande, le CFA doit s'engager à apporter le financement complémentaire par la mobilisation de ses fonds propres. Il pourra être détaillé les demandes et projets de cofinancement en cours auprès d'autres structures. Le financement de l'Opco sera plafonné à 70% du coût du projet.
3. La demande de financement déposé par le CFA devra être **d'au moins 5 000 €**.
4. Le CFA devra respecter un **seuil d'apprentis** recrutés par des structures de la Cohésion sociale qui devra être au minimum de **10 apprentis sur le dernier exercice**. Pour les demandes de création ou de déploiement de nouvelles certifications, le CFA devra apporter des éléments probants démontrant le potentiel de recrutement par des structures de la cohésion sociale

5. Les délégations régionales Uniformation seront consultées dans le choix d'attribution des dotations : interconnaissance mutuelle CFA <-> Opco, habitudes de travail en commun et partenariat avéré...
6. La réponse du CFA doit être explicite quant au projet sur lequel porte la demande de dotation, notamment dans le cas de projets complexes dépassant largement les capacités d'attribution.
7. Ne seront retenus pour l'objectif « développement de la formation à distance » que les projets portés par des CFA s'engageant à respecter les bonnes pratiques de [la charte des formations multimodales du FFFOD du 22/06/2023](#) (Cf. Annexe 3 – Attestation à renseigner).
8. Quand une convention de partenariat existe et le prévoit, les services techniques d'Uniformation, en lien avec les directions de l'apprentissage des conseils régionaux, s'assureront de l'adéquation entre les demandes de financement formulées dans le cadre de cet appel à propositions et celles formulées auprès des instances territoriales.
9. Dans le cas d'un projet national (projet porté par un réseau de CFA, CFA national, groupe...), l'analyse sera faite au regard de ce projet global, même s'il est porté par plusieurs CFA.
10. Un CFA ayant déjà obtenu des fonds l'année passée peut à nouveau faire acte de candidature mais il devra avoir satisfait à toutes les obligations, notamment de bilan et de compte -rendu sur l'utilisation de la dotation perçue, telles qu'évoquées dans la convention qui le lie avec Uniformation. Ces projets ne seront pas jugés prioritaires face aux dossiers portés par de nouveaux CFA partenaires de dynamiques locales avérées au bénéfice des employeurs de la cohésion sociale.
11. Les réponses apportées aux différents items du dossier de présentation du projet (fiches annexes : dossier à compléter) doivent correspondre à l'item demandé ou à la question posée. Les dossiers comportant des réponses sans rapport avec l'item ou la question de la fiche annexe seront exclus de toute dotation. Les dossiers de réponses incomplets (l'une des fiches annexes manquantes ou non renseignées intégralement) seront également jugés non recevables.

## MODALITÉS ET CALENDRIER DE LA RÉPONSE A L'APPEL A PROPOSITIONS

---

-> Les réponses à cet appel d'offres sont attendues pour le **lundi 3 février au plus tard**.

-> Les réponses doivent être transmises par courriel à [poledveloppementalternance@uniformation.fr](mailto:poledveloppementalternance@uniformation.fr)  
Le sujet du mail devra indiquer clairement « APP INVEST. CFA » + le nom de votre CFA

-> Les questions sur l'appel à propositions peuvent être adressées **de façon groupée pour chaque répondant** à [poledveloppementalternance@uniformation.fr](mailto:poledveloppementalternance@uniformation.fr)

-> Engagements :

Les CFA bénéficiaires du soutien Uniformation s'engageront par convention à fournir les éléments de bilan et de mesure d'impact des fonds attribués. Ils participeront à une action de communication valorisant le soutien de l'OPCO ayant permis la réalisation du projet.

**Les CFA s'engagent à réaliser le projet soumis sur l'année 2025.** La subvention octroyée par Uniformation sera versée sur **présentation des factures acquittées datées de 2025**, attestant de la réalisation effective du projet subventionné. **Un bilan** comportant une mesure d'impact des projets sur le recours à l'apprentissage dans le champ de la cohésion sociale, devra également être **transmis au plus tard le 27 février 2026**.

-> La constitution de réponses groupées à plusieurs répondants est possible.

En revanche, en aucun cas, une réponse groupée ne sera constitutive d'une quelconque priorisation de versement de fond. Les argumentaires ou parties d'argumentaires fondés sur l'appartenance à un réseau régional ou national seront totalement écartés.

-> Les répondants devront transmettre une **réponse constituée** :

- ↳ De la fiche de présentation de la demande selon le modèle établi par Uniformation incluant une proposition chiffrée détaillant le montant de la dépense globale et le montant demandé à Uniformation dans le cadre de cet appel à propositions, en distinguant le TTC et le HT.
- ↳ D'un RIB afin d'effectuer le versement de la dotation pour investissement

Les documents joints à l'envoi de la fiche seront examinés mais ne seront pas considérés comme déterminants pour le choix des projets financés.

**NB : 1 fiche par projet par CFA**

-> **Critères de sélection :**

Cf. page 3, 4 et 5

- attention portée à la complétude du dossier (fiche annexe) ;
- qualité de l'argumentaire sur la plus-value de la dépense d'investissement sur le projet global et/ou sur le déroulé du parcours pédagogique proposé aux apprentis ;
- présence de cofinancement du projet et évaluation de la maturité du projet ;
- argumentaire proposé pour l'impact de la dépense pour le développement du recours à l'alternance par les employeurs de la cohésion sociale (telle que définie par l'agrément de l'Opcv Uniformation).

-> **Modalité et calendrier des réponses Uniformation :**

- **3 février 2025 : date limite de retour des propositions** de CFA ; première analyse et interlocution avec les territoires et Conseils régionaux
- Février 2025 : Analyse des dossiers par les services techniques de l'Opcv – Interlocution possible avec certains CFA pour toute demande de précision
- Semaine du 10 au 14 mars 2025 : présentation des projets à la commission paritaire Alternance – Propositions de sélection des projets et préconisations de dotations – Interlocution possible avec certains CFA pour toute demande de précision.
- Fin mars 2025 : validation des dotations par le conseil d'administration
- **Avril 2025 : Information des porteurs de projets (attribution ou non d'une dotation)**
- Juin 2025 : formalisation et signature des conventions de reversement.
- **Au plus tard décembre 2025 : versement de la subvention accordée sur présentation des factures datées de 2025.**